

Décision

Générale

colonial

Décision n° 424 Décisions concernant les Ministères

n° 424

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 avril 1960

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1960

Date du numéro

30 avril 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de un million de francs (1.000.000 de fr.) est accordée à l'Ecole Franco-Islamique de Djibouti, au titre de contribution aux frais de fonctionnement. La dépense susvisée sera imputée sur le chapitre 13, article 6, paragraphe 2 rubrique 1 du Budget local pour l'exercice 1960.